

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2018-02-05

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 5 février 2018 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de janvier 2018
 - 5.2** Rapport des revenus de janvier 2018
 - 5.3** Liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes
 - 5.4** Remboursement au fonds de roulement
 - 5.5** OMH – Approbation du budget 2018
 - 5.6** OMH – Autorisation du versement de la contribution
 - 5.7** Adoption du Règlement 18-232 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** MTQ – Confirmation des travaux 2017 dans le cadre du PAARRM
 - 6.2** MTQ – Renouvellement du permis d'intervention
 - 6.3** Lampes de rue – Autorisation d'appel d'offres pour l'achat et l'installation de lampes au DEL

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Autorisation de dépenses pour la caractérisation du lac des eaux brutes
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour janvier 2018
 - 8.2** Terrain résidentiel – Offre d'achat de Maxime Bélanger et Alexandra Lavoie
 - 8.3** CPTAQ – Demande d'inclusion à la zone agricole de M. Denis Nadeau
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1** Comité d'accueil – Acceptation du budget pour l'accueil des nouveaux arrivants
 - 9.2** Semaine de relâche 2018 – Acceptation du budget et de la dépense
 - 9.3** Association des sportifs – Autorisation du versement de la subvention pour l'année 2018
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
 - 10.1** Polyvalente de Normandin – Gala Méritas 2018
 - 10.2** Quilles Loisirs Normandin – Rencontre de quilles
 - 10.3** Centre de femmes du pays Maria-Chapdelaine – Demande d'aide financière
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** CRÉPAS – Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2018
 - 11.2** CCIDM – Demande à Loto-Québec pour le maintien de la gestion et de l'exploitation du kiosque des Promenades du Boulevard
 - 11.3** Politique d'égalité homme-femme au municipal – Déclaration d'intention
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
 - 14.1** Chevaliers de Colomb – Brunch annuel
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

18-027

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

18-028

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

18-029

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **254 119,76 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

18-030

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de janvier 2018 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	112 655,86 \$
Comptes payés	112 010,82 \$
Salaires nets de janvier 2018 et REER	29 453,08 \$
Total :	254 119,76 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JANVIER 2018

Le rapport des revenus pour le mois de janvier 2018, d'une somme de **37 474,72 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

18-031

5.3 LISTE DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés pour lesquelles sont dues deux ans et plus de taxes municipales, selon le moyen habituel, soit par la MRC de Maria-Chapdelaine.

18-032

5.4 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède au remboursement d'une somme de 16 000 \$ au fonds de roulement, soit :

- Projet Camping (3^e versement de 3).....7 000 \$;
- Camion (2^e versement de 6).....9 000 \$.

18-033

5.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – APPROBATION DU BUDGET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le rapport d'approbation du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation d'Albanel.

18-034

5.6 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de la contribution municipale pour l'année 2018 à l'OMH d'Albanel, correspondant à une somme de 7 700 \$, tel que calculé dans le budget 2018 de cette dernière.

18-035

5.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-232 CONCERNANT LE *CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX*

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la loi, la Municipalité d'Albanel avait adopté, par les résolutions numéro 14-031 et 16-202, les règlements numéro 14-193 et 16-209;

ATTENDU QUE l'article 13 de la loi stipule que « Toute Municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui qui est en vigueur, avec ou sans modification »;

ATTENDU QUE les formalités prévues aux articles 8 à 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Édith Pouliot, conseillère au siège n° 2, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Albanel tenue le 15 janvier 2018, conformément aux dispositions de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 18-232 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* tel que présenté, avec absence de lecture.

6. TRANSPORTS

18-036

6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – CONFIRMATION DES TRAVAUX 2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses pour les travaux exécutés aux 1^{er} et 3^e Rangs, au 5^e Rang Sud, au chemin Dumais ainsi qu'à la route Pronovost, pour un montant subventionné de 7 913 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses pour les travaux exécutés au Grand Rang Sud, pour un montant subventionné de 50 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses pour les travaux exécutés aux 1^{er} et 3^e Rangs ainsi qu'au 5^e Rang Sud, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés, conformément aux présentes, aux 1^{er} et 3^e Rangs, au 5^e Rang Sud, au Grand Rang Sud, au chemin Dumais ainsi qu'à la route Pronovost, dont la gestion incombe à la Municipalité;

QUE le dossier de vérification a été constitué.

18-037

6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – RENOUELEMENT DU PERMIS D'INTERVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, ainsi que monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer le renouvellement du permis d'intervention avec le MTQ pour l'exécution de travaux sur les routes.

18-038

6.3 LAMPES DE RUE – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LAMPES AU DEL

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a entrepris de changer toutes ses lampes de rue pour des lampes au DEL;

ATTENDU QUE 122 lampes sont encore à changer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à procéder par appel d'offres d'au moins deux entrepreneurs pour l'achat et l'installation de 122 lampes de rue au DEL.

18-039

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA CARACTÉRISATION DU LAC DES EAUX BRUTES

ATTENDU QUE le bassin versant du ruisseau Clair est à vocation agricole sur presque toute sa superficie;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce bassin versant se retrouve le lac des eaux brutes du système d'approvisionnement en eau potable de la municipalité d'Albanel;

ATTENDU QUE le lac est alimenté par les eaux souterraines d'un esker qui jaillissent à la surface du sol et que l'exutoire du lac afflue vers le ruisseau Clair;

ATTENDU QUE, en 2011, la Municipalité s'interrogeait au sujet de la présence importante d'algues dans le lac et sur les conséquences possibles sur le système de traitement;

ATTENDU QUE, malgré le retrait des algues, celles-ci sont rapidement de retour dans le lac et, selon le directeur général de la municipalité, la prolifération d'algues semble s'intensifier d'année en année;

ATTENDU QUE la présence d'algues augmenterait la turbidité de l'eau et par le fait même, l'entretien plus fréquent du système de filtration;

ATTENDU QUE ce projet a comme objectif principal de rehausser la biodiversité à l'intérieur des terres agricoles du bassin versant du ruisseau Clair;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude d'avant-projet représente le premier pas dans la recherche d'une solution durable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel contribue en service à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la valorisation du bassin versant du lac des eaux brutes d'Albanel en supportant les frais d'analyse de cinq (5) campagnes d'échantillonnage de l'eau du lac des eaux brutes, en plus d'allouer cinq (5) heures au prélèvement des échantillons d'eau, au taux horaire de 45 \$. Ces contributions à l'étude d'avant-projet sont respectivement évaluées à 810 \$ et à 225 \$.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JANVIER 2018

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de janvier 2018 fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de lotissement	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	

18-040

8.2 TERRAIN RÉSIDENTIEL – OFFRE D'ACHAT DE MAXIME BÉLANGER ET ALEXANDRA LAVOIE

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Maxime Bélanger et madame Alexandra Lavoie pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, au coin des rues Vincent et Tremblay, connu et désigné comme étant le lot 5 157 299 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 1 038,3 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 688,04 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 688,04 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 284,40 \$, T.V.Q. (9,975 %) 567,38 \$, pour un montant total de 6 539,82 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente, à en recevoir le paiement et à en donner quittance.

18-041

8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE DE M. DENIS NADEAU

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par monsieur Denis Nadeau afin d'obtenir l'inclusion à la zone agricole du lot 5 156 322 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande de monsieur Denis Nadeau afin qu'il obtienne l'inclusion à la zone agricole du lot 5 156 322 du cadastre du Québec.

9. LOISIRS ET CULTURE

18-042 9.1 COMITÉ D'ACCUEIL – ACCEPTATION DU BUDGET POUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un budget d'environ 1 000 \$ afin de couvrir les frais pour l'accueil des nouveaux résidents qui aura lieu le 11 février 2018 lors du brunch annuel des Chevaliers de Colomb.

18-043 9.2 SEMAINE DE RELÂCHE 2018 – ACCEPTATION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 1 200 \$ afin de couvrir les frais pour l'organisation des activités qui seront offertes lors de la semaine de relâche incluant salaire, achat de matériel, location, etc.

18-044 9.3 ASSOCIATION DES SPORTIFS – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 6 000 \$ représentant la subvention annuelle accordée à l'Association des sportifs d'Albanel.

10. DONS ET SUBVENTIONS

18-045 10.1 POLYVALENTE DE NORMANDIN – GALA MÉRITAS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 180 \$ à titre de soutien financier au Gala Méritas de la Polyvalente de Normandin qui aura lieu le 6 juin 2018.

18-046

10.2 QUILLES LOISIRS NORMANDIN – RENCONTRE DE QUILLES

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 100 \$ pour une allée de quilles à l'occasion de la rencontre des municipalités du secteur GEANT, au profit de la Salle de Quilles de Normandin, qui se tiendra le 10 mars 2018.

QUE le conseil municipal forme une équipe afin de représenter la municipalité lors de la rencontre.

18-047

10.3 CENTRE DE FEMMES DU PAYS MARIA-CHAPDELAINÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 50 \$ au Centre de femmes du Pays Maria-Chapdelaine, pour l'achat de deux cartes pour l'activité de la Journée internationale des femmes qui se tiendra le 8 mars 2018.

11. RÉSOLUTIONS

18-048

11.1 CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS) – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont, depuis quelques années, parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8,5 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2013-2014 (10,8 % pour les garçons et 6,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- ♦ Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- ♦ Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- ♦ A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- ♦ Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- ♦ Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- ♦ La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- ♦ Les taxes et impôts perçus en moins;
- ♦ Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2018, la 11^e édition des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les « Journées de la persévérance scolaire » se tiendront, à nouveau cette année, simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel déclare les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;

QUE le conseil municipal appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QUE le conseil fasse parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

18-049

11.2 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DOLBEAU-MISTASSINI (CCIDM) – DEMANDE À LOTO-QUÉBEC POUR LE MAINTIEN DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DU KIOSQUE DES PROMENADES DU BOULEVARD

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini (CCIDM) signait, le 1^{er} mai 2008, une convention d'exploitation d'un kiosque Loto-Québec qu'elle opère depuis cette date;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices de l'exploitation du kiosque permettent de diversifier les revenus de la CCIDM en plus de remettre des sommes à un organisme du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la CCIDM a effectivement une entente avec le Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini inc. faisant en sorte de leur remettre 40 % des revenus annuels nets du kiosque de Loto-Québec, ce qui représentait en 2017 un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la CCIDM a remis plus de 32 000 \$ au Groupe Espoir au cours des dernières années permettant à l'organisme de poursuivre sa mission consistant en une aide aux familles vivant avec un enfant ou un adulte ayant une déficience intellectuelle, physique, TED ou du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires du Groupe Espoir sont issus de plusieurs, sinon de la totalité des municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE Loto-Québec avait annoncé, au cours de l'année 2017, des changements quant au mode d'attribution de gestion de ses kiosques et que les administrateurs de la CCIDM avaient dès lors manifesté leurs inquiétudes;

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2017, la CCIDM apprenait par courriel qu'elle venait de perdre la gestion du kiosque des Promenades du Boulevard au profit d'un autre OBNL en provenance du Saguenay confirmant ainsi les craintes des administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la situation de la CCIDM, le kiosque présent sur le territoire de la ville de Roberval a été exclu du nouveau mode d'attribution et a bénéficié d'une entente particulière;

CONSIDÉRANT QUE la CCIDM ne sera plus mandataire de Loto-Québec à compter du 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la CCIDM opère le kiosque depuis dix (10) ans et que ce dernier est rentable pour Loto-Québec;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) organismes du milieu seront dorénavant privés de revenus importants pour leurs opérations au profit d'organismes du Saguenay;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel déplore et dénonce la perte de l'exploitation du kiosque de Loto-Québec par la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini (CCIDM) en raison du nouveau mode d'attribution de gestion de ses kiosques;

QUE le conseil de la municipalité demande à Loto-Québec de retirer du nouveau mode d'attribution le kiosque des Promenades du Boulevard à Dolbeau-Mistassini;

QUE, le cas échéant, Loto-Québec signe une entente particulière avec la CCIDM similaire à celle du kiosque de Roberval afin que la CCIDM continue à exploiter le kiosque présent sur le territoire de la ville de Dolbeau-Mistassini, permettant ainsi de conserver les revenus dans le milieu de proximité; et,

Qu'une copie de la présente soit transmise au député du comté Roberval et premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

18-050

11.3 POLITIQUE D'ÉGALITÉ HOMME-FEMME AU MUNICIPAL – DÉCLARATION D'INTENTION

CONSIDÉRANT QUE l'égalité de droit signifie qu'en regard des lois et des politiques, les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et possibilités dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE l'égalité de fait complète l'égalité de droit en cherchant à réaliser l'égalité réelle dans la société. Elle pose comme exigence des conditions sociales, économiques, politiques et culturelles égales pour les deux sexes;

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel déclare son intention de contribuer au développement de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean dans un contexte égalitaire, tant pour les femmes que pour les hommes.

QUE le conseil démontre sa volonté d'agir et d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de son organisation en se dotant d'une **politique d'égalité et de son plan d'action**.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

14.1 CHEVALIERS DE COLOMB – BRUNCH ANNUEL

Le conseil de la municipalité d'Albanel mentionne que ce point est inclus dans le budget prévu pour l'accueil des nouveaux arrivants au point 9.1.

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance.

Les sujets discutés portent notamment sur :

- Le nouveau service de transport collectif
- Le Comité porteur.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Le transport collectif;
- Le lac des eaux brutes;
- Les comptes de taxes en ligne.

18-051

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 20 h 25.

Fait et passé à Albanel en ce cinquième jour de février 2018.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général